

# Survол aérien : les débats **reportés**



**R**endez-vous manqué. La commission consultative de l'environnement de l'aéroport d'Orly devait se tenir le 20 février, pour la première fois depuis trois ans. Elle a finalement été reportée à une date ultérieure, d'ici deux à trois mois. Les associations de défense de l'environnement peuvent au moins se satisfaire de disposer de plus de temps pour peaufiner leurs arguments. Et elles n'en manquent pas.

Deux sujets importants seront notamment abordés et débattus lors de cette prochaine commission où siègent professionnels de l'aviation, élus et associations de riverains : le projet de nouveau Plan d'exposition au bruit (Peb) et la modification de la ligne de décollage des avions en direction de l'est.

Pour Claude Carsac, président du Forum contre les nuisances aériennes, qui regroupe une cinquantaine d'associations,

*La modification de la ligne de décollage des avions en direction de l'est et le projet de nouveau Plan d'exposition au bruit (Peb) ne seront pas débattus avant plusieurs mois.*

et co-président de l'Union des associations du sud-Francilien contre les nuisances aériennes, « ce deuxième sujet, c'est surtout une manœuvre pour faire passer le premier ». Autrement dit, une façon de noyer le poisson.

Pour autant, la modification de la ligne de décollage à l'est concerne directement les habitants du Val d'Yerres et du Val de Seine. Les premiers pourraient être gagnants au détriment des seconds. Pour résumer, les avions entameraient leur virage plus loin et formeraient une boucle plus large. Et donc, éviteraient le Val d'Yerres. Les avis divergent sur ce point. Certains estiment que les avions passeront tou-

jours au-dessus du Val d'Yerres, mais un peu plus haut. D'autres estiment au contraire qu'ils seront contraints, notamment les gros-porteurs, de tailler tout droit au-dessus des communes du Val de Seine.

## **Un plan d'exposition au bruit vieux de 34 ans**

Reste que l'adoption du nouveau Peb n'est pas moins polémique. L'actuel Peb en vigueur date de 1975. Aujourd'hui, le périmètre du Peb est inférieur au Plan de gêne sonore (PGS). Une absurdité puisque ce dernier délimite le périmètre sur lequel les riverains peuvent obtenir des indemnités ou des aides pour aménager leur habitat, après avoir franchi un ensemble de démarches administratives. Le Peb, lui, n'offre aucune compensation puisqu'il est moins restrictif. Mais pour les propriétaires, figurer dans le périmètre du Peb, c'est toujours une ligne qu'on préférerait effacer sur le "CV" de sa maison. En l'espèce, le projet de nouveau Peb est aussi une façon d'officialiser le fait que des populations vivent aujourd'hui dans

une zone bruyante alors qu'ils ont pu s'y installer sans difficultés pendant des années. Pour Claude Carsac, cela va plus loin : « Le Peb définit en quelque sorte ce que seront les nuisances de demain », en plus d'acter ce qu'elles sont aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, si la tenue de la commission a été reportée, c'est parce qu'entre la convocation de ses membres et la date du 20 février, un amendement présenté par Didier Gonzales, le député-maire UMP de Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne), a été adopté à l'Assemblée nationale supprimant la zone C du Plan d'exposition au bruit (Peb) d'Orly. Impossible donc d'adopter un Peb contraire à l'avis du législateur puisque cette zone C correspondait à un secteur de nuisances aériennes importantes, comprise dans le périmètre du Peb. Ainsi, après avis de la commission consultative, la révision du Peb nécessitera au préalable une enquête publique... avant de repasser devant cette même commission de l'environnement de l'aéroport d'Orly.

■ Olivier Fermé